

## **Réponse du Transporteur à l'engagement 9**

(Demandé par la Régie de l'énergie)



## **Engagement 9**

(Demandé par Me Jean-François Ouimette pour la Régie de l'énergie, 2018-11-27, notes sténo., volume 2, page 177)

Référence : HQT-3, Document 2, page 36, tableau A1-1 de l'annexe 1.

Donner plus de détails sur les raisons de l'augmentation du nombre de déversements accidentels de moins de 100 litres que l'on retrouve à la pièce HQT-3, Document 2, à la page 36.

## **Réponse**

**L'augmentation du nombre de déversements accidentels de moins de 100 litres en 2017 comparativement aux années antérieures s'explique principalement par trois facteurs :**

- 1) le déploiement d'un indicateur quotidien présentant le nombre de déversements (démarche intégrée au système de gestion d'entreprise basé sur l'amélioration de la performance organisationnelle) ;**
- 2) la diffusion de sensibilisation afin d'améliorer la rapidité de déclaration des déversements, et ce, peu importe le volume déversé ;**
- 3) l'amélioration de la capacité à capter les déversements de faible volume.**

**Ces trois facteurs ont créé un effet positif pour la déclaration des déversements accidentels.**

**Le Transporteur constate que 77 % des déversements accidentels de moins de 100 litres pour l'année 2017 représentent des volumes déversés inférieurs à 25 litres (41 déversements accidentels sur 53). Les déversements accidentels de moins de 25 litres sont généralement des cas isolés dont une proportion (44 %) concerne des équipements, outils ou engins de chantier utilisés lors de ses activités.**